

**MAIRIE DE JUGON LES LACS
COMMUNE NOUVELLE
Côtes d'Armor**

Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE :

- VU** le code de la route ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;
- VU** la demande de Mme HOUÉE Denise du 05 décembre 2022 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour le bon déroulement d'une livraison de bois de chauffage d'interdire la circulation rue Des Châteaux le 13 décembre 2022 de 08h00 jusqu'à 12h00 (voir annexe) ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite rue Des Châteaux le 13 décembre 2022 de 08h00 jusqu'à 12h00 (voir annexe).

ARTICLE 2 : les panneaux de signalisation de type réglementaire seront mis en place par le service technique.

ARTICLE 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE,
Le 6 décembre 2022

Le Maire



Eric MOISAN

ANNEXE

